

INSCRIPTION SAISON 2026-2027

Nom :

Prénom :

Date de naissance :/...../..... Sexe : ☐ M ☐ F

E-m@il (indispensable) :

Adresse :

C.P. [][][][][][] Ville :

Téléphone 1 :/...../...../...../.....

Téléphone 2 :/...../...../...../.....

La présente inscription vaut adhésion à l'Amicale Laïque de Condat sur Vienne et emporte acceptation de l'adhérent au règlement intérieur de l'association consultable et disponible au siège de l'Amicale et sur son site internet www.alcondat.fr.

Modes de règlement acceptés : CB, chèque à l'ordre de l'A. L. Condat, espèces, tickets Loisirs CAF, Coupons Sport et Chèques vacances ANCV, Shake@do87, Pass'Club et bons Intermarché Ventadour le « Mois du Sport » reçus au cours du mois de mai 2026.

Facilité de paiement possible : règlement en 2 ou 3 fois possible. Nous consulter. Par chèque, remise de tous les chèques le jour de l'inscription datés de ce même jour (chèque antidaté non légal).

⚠ Toute inscription doit être complète, obligatoirement accompagnée du règlement et des pièces à fournir selon l'activité. Le règlement de l'inscription doit être effectué par activité et par personne.

*** Cadre strictement réservé au Secrétariat de l'AL Condat ***

☐ CB ☐ Espèce ☐ DON

☐ Chèque
.....
.....
.....

☐ Autre DATE DE REMISE :

Espace Bernard Caramigeas. 21 rue Jules Ferry. 87920 Condat sur Vienne

☎ 05.55.06.13.29 - alcondat87920@gmail.com - www.alcondat.fr



SECTION PATCH & CIE



☐ ADHÉRENT PATCH&CIE DONATEUR		à régler
	Inscription + Don (Déduction impôts 66%)	
☐ ATELIER HEBDOMADAIRE	21 € + 50 €	
	Coût après défiscalisation : 38,00€	
ou ☐ ADHÉRENT PATCH&CIE		
☐ ATELIER HEBDOMADAIRE	51 €	
et		
☐ RÉSIDENT HORS COMMUNE (à régler une seule fois par saison et par personne)	+ 5 €	+
☐ SI ADHÉSION DÉJÀ RÉGLÉE DANS UNE AUTRE SECTION	☐ -20€ ADULTES > 2008	-
Autre section à préciser :		
L'inscription comprend : Adhésion à l'amicale + Participation à l'activité		Total :

HORAIRES / LIEU

☐ Mardi 14h00 / 17h00

Amicale Laïque

Signature de l'adhérent ou de son représentant légal